

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20230214-202208D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 9

Votants : 8

L'an deux mil vingt trois

Le 14 février à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/02/2023

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mr Laurent GRIOT et Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR adjoints, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mme Cindy CHARLES, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mr Jérôme VRAY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mr Frédéric GRANDPIERRE**Objet : Choix des entreprises pour le projet de réaménagement du plan d'eau**

Madame le Maire donne à lire différents devis et explique les travaux prévus avec la commission voirie.

Madame le Maire demande à Monsieur Jérôme VRAY de sortir temporairement de la salle étant de la même famille que l'un des gérants d'une entreprise sollicitée.

Deux devis de TP un de l'entreprise VRAY TP un de l'entreprise SAS MAISON, un devis TP + maçonnerie de l'entreprise SARL GOURBIERE – GACHET, deux devis de maçonnerie, un de l'entreprise SARL BROSSAT et un de l'entreprise GACHET & DUMAS sont présentés.

Plusieurs questionnements sur l'utilité d'ouvrir la digue, la différence de tarif des devis présentés, le financement, la réactualisation des prix à prévoir, la facturation du transport des boues qui habituellement est à la charge de l'agriculteur les prenant, les inconnues sur l'état du mur de soutènement et le coût de l'argile sont soulevés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Choisis l'entreprise VRAY TP à la majorité pour les travaux de TP, 5 votes pour le devis de l'entreprise VRAY TP, 1 vote pour le devis de l'entreprise SAS MAISON et 2 abstentions.

Il sera demandé une réactualisation des prix, une vérification sur le tarif de l'argile et son transport ainsi que sur le tarif de l'évacuation des boues.

- Choisis l'entreprise de maçonnerie SARL BROSSAT à la majorité, 1 vote pour le devis de l'entreprise GACHET-DUMAS et 7 votes pour l'entreprise SARL BROSSAT.

Il sera demandé une réactualisation des prix.

- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les devis des entreprises choisis après réactualisation et pour engager les travaux.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 14 février 2023

Le Maire
Christelle MASSON



Le Secrétaire de séance
Frédéric GRANDPIERRE

